



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Cheques et cartes de paiement

Question écrite n° 13163

### Texte de la question

M Marc Reymann attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur le nécessaire renforcement de la lutte contre les cheques voles et l'utilisation frauduleuse des cartes bancaires volees. Devant le conseil national du commerce, le Premier ministre a rappele recemment que « la Banque de France a la responsabilite de mettre en place un fichier national des declarations de vols et de pertes effectuees aupres des banques, de la police et de la gendarmerie. Il faut que cette operation aboutisse concretement, rapidement, car l'enjeu est important ». Les commercant ont en effet perdu, en 1988, 1,5 milliard de francs sur les cheques voles. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il compte prendre dans les meilleurs delais pour que la Banque de France mette en oeuvre ce fichier national et qu'une étroite concertation ait lieu sur ce probleme avec nos partenaires europeens afin d'arriver d'ici a 1992 a un veritable fichier europeen des declarations de vols et de pertes de cheques et de cartes bancaires. Il y va de l'interet des commercants mais aussi de l'ensemble de la population confrontee de plus en plus a ces frequents delits.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'utilisation frauduleuse des cheques voles ou perdus constitue une part non negligeable de la delinquance et represente pour le commerce un cout important. Pour tenter de remedier a cette situation, des experiences locales se sont developpees depuis plusieurs annees ; mais ces dispositifs n'ont pu apporter qu'une reponse limitee, en raison notamment des risques de deplacement de la delinquance vers des regions non couvertes par un dispositif protecteur analogue. C'est pourquoi le Gouvernement a demande a la Banque de France de mettre en place un fichier national des cheques perdus ou voles. La Banque de France procede actuellement a une etude technique approfondie de ce dossier en liaison avec les differentes parties concernees, au nombre desquelles figurent notamment les commercants et les etablissements de credit. La Commission nationale informatique et libertes est associee a ces travaux et devra approuver le projet definitif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Reymann Marc](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13163

**Rubrique :** Moyens de paiement

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mai 1989, page 2299